

Mesures liées à la présence d'un périmètre de protection éloigné de captage d'alimentation en eau potable

1. Les travaux feront l'objet d'une attention toute particulière afin d'empêcher tout déversement accidentel d'hydrocarbures. Pour cela une lettre d'engagement détaillant les mesures envisagées est annexée au présent courrier.
(ANNEXE 01 : Courrier d'Engagement sur le mode de réalisation des travaux)
2. Le projet a été élaboré en plusieurs étapes avec la production d'une première esquisse, qui a été transmise :
 - au Cabinet Ain Géotechnique, pour l'élaboration d'une notice d'incidence pluviales
 - au bureau PB assainissement, pour l'élaboration d'une étude de filière pour la mise en place d'un système d'assainissement autonomeLa phase Avant-Projet Définitif (APD) sur laquelle est basée cette demande d'étude au cas par cas intègre les conclusions de ces 2 rapports.

La filière d'assainissement prévue correspond à 34 emplacements, représentant 68 équivalents habitants. (ANNEXES 02 : *étude de définition de filière d'assainissement* ; ANNEXES 03 *Filière d'assainissement*)

Mesures concernant l'impact paysager sur et depuis le site classé

Concernant l'insertion paysagère du site par rapport au site classé des « Sept lacs du Plateau de Frasnais », vous trouverez ci-dessous 2 photomontages réalisés à partir de vues drone

ANNEXE 04 :



© Dgé-Gé Movies & Pictures

ANNEXE 05 :



Mesures prévues pour éviter et réduire les impacts potentiels sur la biodiversité

Calendrier des travaux : Les travaux sont envisagés du 1^{er} octobre 2025 au 25 février

Concernant l'entretien en phase d'exploitation et conformément à la réglementation, aucune intervention n'a lieu entre le 16 mars au 15 août. Compte tenu de la présence de touristes jusqu'à la fin septembre, les travaux d'entretien des haies se font plutôt en automne et en fin d'hiver. Sur le mode de gestion, les sujets choisis limitent l'entretien de sorte qu'il ne soit pas nécessaire de procéder à des tailles sévères. Les tailles d'entretien consistent essentiellement à retirer le bois mort et les branches pouvant présenter un problème de sécurité.

Les essences prévues pour les travaux sont achetées dans une pépinière locale (Olivier FRANCOIS à Pratz) Elles sont complétées années après années par des sujets prélevées au sein des emplacements (bouturage et arrachage de petits sujets gênants).

La palette végétale est élaborée à partir d'une sélection réalisée par le CAUE du Jura (zonage rouge sur la carte) :

https://www.caue39.fr/medias/06_Ressources/Publications39/poster420x594.pdf?PHPSESSID=53b6c7542f88170578fb38a4431756dd

[poster420x594.qxd](#)